

18^e Session de l'Assemblée générale de
l'UICN – l'Union mondiale pour la nature
Perth, Australie 28 novembre-5 décembre 1990

18.56 Projet de la vallée de Narmada

RECONNAISSANT que les grands barrages creent des dommages écologiques considérables et irréversibles dans de nombreuses régions du monde;

CONSIDERANT que le projet de la vallée de Narmada, en Inde, englobant une trentaine de barrages importants, environ 300 barrages moyens et

3000 barrages de petite taille, sera l'un des projets les plus importants jamais construits dans une vallée fluviale;

CONSIDERANT EN OUTRE la destruction écologique qui pourrait résulter de l'inondation d'une superficie de plus de 900 km², essentiellement forestière, et le fait que le couvert forestier total de l'Inde est déjà inférieur aux niveaux considérés comme souhaitables selon les normes de la politique forestière nationale et les exigences de la sécurité écologique du pays;

CONSIDERANT ENFIN que ce projet entraînera le déplacement de plus de 200 000 personnes, dont bon nombre appartiennent à des tribus indigènes qui ne connaissent d'autre mode de vie ou de survie que la dépendance de la terre et de ses produits;

PREOCCUPEE par l'ampleur de la tragédie humaine que ce projet provoquera;

AYANT DE BONNES RAISONS de craindre que les autorités chargées du projet n'aient pas entrepris les études d'impact écologique ou social nécessaires pour un projet d'une telle envergure, et RECONNAISSANT que le concept de nature sauvage doit recouvrir toutes les formes de vie, qu'elles soient grandes ou petites, végétales ou animales, et que leur utilité pour l'homme soit connue ou non;

PROFONDEMENT PREOCCUPEE par le fait que la Banque Mondiale et le Gouvernement indien, ainsi que les gouvernements des États concernés ont accepté un plan fragmentaire de réinstallation, au lieu d'exiger une délimitation rigoureuse de terrains désignés à cet effet, en consultation avec les populations et communautés affectées, avant d'autoriser le démarrage du projet;

DEPLORANT le fait que le gouvernement de l'Inde, connu internationalement pour ses efforts de conservation des forêts et qui a promulgué à cet effet une législation de grande portée, ait accepté la proposition de céder des terres forestières pour la réinstallation des populations déplacées et que la Banque Mondiale, qui proclame son engagement envers la conservation, ait accepté sinon activement encouragé, ce projet;

GRAVEMENT PREOCCUPEE par le fait qu'une telle politique créera un précédent aux conséquences de grande portée et potentiellement catastrophiques, dans le cas de réinstallations entraînées par d'autres grands projets;

L'Assemblée générale de l'UICN-l'Union mondiale pour la nature, réunie du 28 novembre au 5 décembre 1990 à Perth, Australie, pour sa 18^e session:

1. ENGAGE le gouvernement de l'Inde, les gouvernements des États du Maharashtra, Madhya Pradesh et Gujarat, ainsi que la Banque Mondiale et tous les organismes qui financent le projet de la vallée de Narmada, partiellement ou entièrement, à:

18^e Session de l'Assemblée générale de
l'UICN – l'Union mondiale pour la nature
Perth, Australie 28 novembre-5 décembre 1990

- a. ENTREPRENDRE une évaluation rigoureuse de l'opportunité de ce projet, dont les dimensions sont telles qu'il entraînerait des dommages écologiques majeurs et irréversibles;
 - b. REVISER leur décision, afin d'éviter un précédent potentiellement catastrophique, d'allouer des terres forestières pour la réinstallation des personnes spoliées par le projet de construction du barrage de Sardar Sarovar, lequel n'est que l'un des premiers d'une trentaine de grands barrages prévus dans le cadre du projet, et de plusieurs centaines, voire milliers de projets qui entraîneront le déplacement de communautés humaines et leur installation.
2. PRIE INSTAMMENT le directeur général et tous les membres de l'UICN d'encourager l'établissement de telles solutions pratiques de rechange à la construction de grands barrages et de projets d'irrigation à forte intensité d'énergie et à direction centralisée, causant un niveau inacceptable de dommages écologiques et de souffrances humaines dans les pays en développement.